



DELIBERATION n° Del.2023-III-38
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 30 Mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 29
- représentés : 1
- absents ou excusés : 3
- votants : 30

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

De la publication le

PRESENTS : Jacques DALEX, Maire,
Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Julien PORTIER, Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Agnès BALLIEU, François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT, Charline MAURICE, Yves CREPEL, Catherine FRANCOIS, Jean-Philippe MARTINET,
Conseillers municipaux

ABSENT REPRESENTÉ PAR POUVOIR : Mohamed FAYEK a donné procuration à François HUSAK,

ABSENTS : Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Sophie FERNANDEZ, Michel VOISIN

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Attribution de subventions aux Associations Culturelles, Scolaires, Sociales et Sportives 2023

Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire, fait le rapport suivant :

Par la délibération n° Del.2023-III- 28 du 5 Avril 2023, l'Assemblée a approuvé le Budget Primitif 2023 de la Commune de Faverges-Seythenex.

Conformément à l'Article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

Ainsi les conseillers municipaux présidant une association ou membre d'un Conseil d'Administration ou d'un bureau d'une association appelée à être subventionnée par la Commune ne devront pas prendre part au vote de la délibération correspondante, ni même au débat préalable puisque leur seule présence pourrait être considérée comme de nature à exercer une influence sur le vote pour éviter tout risque juridique.

Il est rappelé qu'afin d'organiser le bon déroulement des opérations de vote des subventions aux associations concernées par cette règle et notamment leur mise en œuvre individualisée si celle-ci

Délibération n° Del-2023-III-38 du 5 Avril 2023

s'avère nécessaire compte-tenu de ce qui précède, les conseillers municipaux à se faire connaître préalablement et au plus tard la veille de la présente séance auprès de la Direction Générale des Services.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal,

- ✚ De se prononcer sur l'octroi de subventions aux associations culturelles, scolaires, sociales et sportives au titre de l'année 2023 ;
- ✚ D'autoriser le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- ✚ **Approuve l'octroi de subventions aux associations culturelles, scolaires, sociales et sportives au titre de l'année 2023 selon les votes exprimés ci-dessous.**

L'école des Arts Vivants :

-Christiane LECUYER : une Abstention pour l'école des Arts Vivants

Histoire et patrimoine

-Bernard PAJANI – Liliane THORENS n'ont pas pris part au vote

Association Sportive des Portugais :

-François HUSAK prend part au vote (*sa procuration pour Monsieur FAYEK n'est pas utilisée pour cette subvention car Monsieur Fayek fait partie du bureau*)

Ecurie de la Motte

-Charline MAURICE et Christiane LECUYER vote contre

Espérance Favergienne

-Anne-Marie BERNARD n'a pas pris part au vote

Tennis Club

-Georges VIGNIER n'a pas pris part au vote

Trail de Faverges LVO :

- Anne-Marie BERNARD ne prend pas part au vote

- Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, et Olivier TISSOT-DUPONT votent contre

- Charline MAURICE : Une abstention

Centre social et culturel la Soierie :

Anne-Marie BERNARD, Agnès BAILLEU et Christiane LECUYER ne prennent pas part au vote

- Charline MAURICE : Une abstention

Pays de Faverges Environnement :

-Christiane LECUYER ne prend pas part au vote

Nom de l'association	Subv allouées	
Administration générale	2 500 €	
Comité d'entraide du Personnel Communal	2 500 €	UNANIMITE
Ecoles primaires et maternelles	8.100 €	
Ass. sportive et culturelle primaire Cassin	2.000 €	UNANIMITE
Ass. sportive et culturelle primaire Kolinka (ex Viuz)	2.200 €	UNANIMITE
Ass. sportive et culturelle USEP toutes écoles	1.600 €	UNANIMITE
Ass. sportive et culturelle de Seythenex	800 €	UNANIMITE
Sou des écoles de Faverges	1 500 €	UNANIMITE
Culture	139.200 €	
Ecole des Arts Vivants Echéancier 2023 : Janvier : avance de 23 000 € Avril : acompte de 50 000 € Juillet : acompte de 50 000 € Octobre : Solde 7 000 €	130.000 €	MAJORITE
Faro	400 €	UNANIMITE
Millésime 89	2.700 €	UNANIMITE
Amis de Viuz-Faverges - Fonctionnement	1.700 €	UNANIMITE
Les Amis du Museum - <i>Fonctionnement</i>	2.000 €	UNANIMITE
Histoire et Patrimoine	400 €	MAJORITE
Association Musique et Nature	2.000 €	UNANIMITE
Sports	67.800 €	
Accro 2 Gym	7.000 €	UNANIMITE
Association sportive des portugais	2.000 €	MAJORITE
Badminton club	3.000 €	UNANIMITE
C.S.F. Basket Ball	4.200 €	UNANIMITE
Club Alpin Français	2 800 €	UNANIMITE
Faverges-Seythenex Cyclisme (Cyclo)	3.600 €	UNANIMITE
Ecurie de la Motte	6.000 €	MAJORITE
Espérance Favergienne	3.000 €	MAJORITE
Foot Sud 74 <i>dont sub exceptionnelle 1500 € (tournoi Dirinon)</i>	8 600 €	UNANIMITE
Gym'Rythm	1.200 €	UNANIMITE
Judo Club	3.700 €	UNANIMITE
Rugby club	5.000 €	UNANIMITE
Danse Aimant	1.700 €	UNANIMITE
Ski Club Faverges	1.000 €	UNANIMITE
Ski Club Seythenex	1.800 €	UNANIMITE
Tennis club de Faverges	7.200 €	MAJORITE
Trail de Faverges LVO	6.000 €	MAJORITE
Centre Social et Culturel	150.500 €	
Centre social et culturel La Soierie (partie sociale) (partie culturelle)	57.300 € 93.200 €	MAJORITE
Echéancier 2023 : € Avril : acompte de 50 000 € Juillet : acompte de 50 000 € Octobre : solde de 50 500 €		

Actions de prévention		
Aid'Santé	400 €	UNANIMITE
Secours Catholique	700 €	UNANIMITE
Secours populaire français	700 €	UNANIMITE
ASTI	2.000 €	UNANIMITE
Union Nationale des Familles et Amis des Personnes Malades	200 €	UNANIMITE
Passage Prévention Spécialisée Enfant et Ados	2 500€	UNANIMITE
Environnement		1 500€
Pays de Faverges Environnement	1 500€	MAJORITE
Divers		1 000 €
L'Épinette	500 €	UNANIMITE
Bois cyclerie	500 €	UNANIMITE
Total général	377 100 €	

- ✚ Autorise le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI

Le Maire,
Jacques DALEX

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai